

Séance extraordinaire du conseil municipal de Pointe-Calumet, tenue le 20 août 2012 à 18h00, à la salle de délibérations du conseil, sous la présidence de son Honneur le Maire Denis Gravel.

Sont présents et forment quorum, les conseillers suivants:

Robert Kennedy – district #2  
 Alexander Tomeo – district #3  
 Robert Beauchamp – district #4  
 Normand Clermont – district #5

Absence motivée :

Marie-Claude Galland Prud'Homme – district #6

Absence non-motivée :

Serge Bédard – district #1

La directrice générale adjointe et trésorière est également présente.

Le conseil municipal de Pointe-Calumet constate que l'avis de convocation a été signifié tel que requis par le Code Municipal.

#### ORDRE DU JOUR

- 1.- Adoption de l'ordre du jour
- 2.- Travaux correctifs de drainage et de réfection de chaussée – 52<sup>e</sup> Rue (entre la 62<sup>e</sup> et la 60<sup>e</sup> Avenue)/adoption de la soumission
- 3.- Levée de la séance

12-08-196

#### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par Robert Beauchamp  
 et APPUYÉ par Normand Clermont

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12-08-197

#### TRAVAUX CORRECTIFS DE DRAINAGE ET DE RÉFECTION DE CHAUSSÉE – 52<sup>E</sup> RUE (ENTRE LA 62<sup>E</sup> ET LA 60<sup>E</sup> AVENUE)/ADOPTION DE LA SOUMISSION

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a demandé des soumissions par appel d'offres public, dans le cadre des travaux correctifs de drainage et de réfection de chaussée – 52<sup>e</sup> Rue (entre la 62<sup>e</sup> et la 60<sup>e</sup> Avenue);

CONSIDÉRANT QUE les soumissions reçues se lisent comme suit :

Les Entreprises Doménick Sigouin Inc.	203 865,05 \$
Constructions Anor (1992) Inc.	209 863,30 \$
Les Entreprises Guy Desjardins Inc.	249 167,50 \$
Construction T.R.B. inc.	259 828,84 \$

CONSIDÉRANT QUE la soumission de la firme Les Entreprises Doménick Sigouin Inc. s'est avérée la plus basse conforme;

EN CONSÉQUENCE :

Il est PROPOSÉ par Robert Kennedy  
et APPUYÉ par Alexander Tomeo

QUE la soumission de la firme Les Entreprises Doménick Sigouin Inc., au montant de 203 865,05 \$ incluant les taxes, pour des travaux correctifs de drainage et de réfection de chaussée – 52<sup>e</sup> Rue (entre la 62<sup>e</sup> et la 60<sup>e</sup> Avenue), soit adoptée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12-08-198

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est PROPOSÉ par Normand Clermont  
et APPUYÉ par Robert Kennedy

QU'À 18h10, la séance soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DENIS GRAVEL, maire

LINDA BINETTE, directrice générale adjointe et trésorière